



Votre état de santé – Pole Santé HEC Montréal 15 septembre 2025

Chers membres,

Comme vous avez pu le constater à la lecture de La Presse+* ce weekend, l'état de santé des cadres du réseau de la santé et des services sociaux est un des pires de l'ensemble des travailleurs au Québec...(voir les 3 onglets)

« L'excès de stress professionnel ne mène pas seulement à l'épuisement ou à la dépression. Au Québec, au moins 20 % des infarctus et autres incidents coronariens subis par des employés de bureau lui seraient attribuables, selon de nouvelles données obtenues par La Presse. Face à ce genre de constat alarmant, la loi oblige désormais les employeurs à protéger « l'intégrité psychique » de leurs travailleurs.

Notre ami Francis Maisonneuve, **Candidat au PhD en comportement organisationnel et ressources humaines**, Affilié au Pôle Santé HEC Montréal, a comme vous le savez, entamé des travaux depuis longtemps sur votre état de santé.

La prochaine étape, vous pourrez le constater à la lecture de sa lettre, est d'avoir des groupes de discussion avec vous. Vous pouvez indiquer vos disponibilités sur son Doodle.

Ce n'est plus juste des paroles en l'air, c'est une réalité documentée et c'est aussi maintenant dans la loi. L'employeur a l'obligation de prendre soin de votre santé.

Merci de participer en grand nombre.

<https://www.lapresse.ca/actualites/sante/nouvelle-regle-au-quebec/les-entreprises-tenues-de-limiter-le-stress-au-travail/2025-09-14/quand-le-stress-professionnel-abime-le-coeur.php>

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

ÉQUIPE APER
association@aper.qc.ca